

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

du 31 janvier 2023

Présents :

Alain GUICHOUX, 1^{er} adjoint au Maire de Cussac-Fort-Médoc,
Alain BLANCHARD, adjoint au Maire,
Virginie JEANTET, coordinatrice pôle école/entretien,
Annie LOPEZ GARDES, référente ATEM,
Caroline RIGAUD, directrice de l'école,
Chloé BOS, directrice APS/ALSH multisite Cussac/Lamarque,
Laetitia LAMARQUE, enseignante TPS/PS/MS,
Laura GADESSAUD, enseignante PS/MS/GS et
CE2/CM1/CM2 partie français des classes bilingues,
Maud MICHOT, enseignante GS A,
Karine LASSERRE, enseignante GS B,

Aurélien PIERROT, enseignant PS/MS/GS et CE2/CM1/CM2
partie occitan des classes bilingues,
Camille POUVREAU, enseignante CM1/CM2 A,
Amandine DUBRASQUET, enseignante CM1/CM2 B,
Laetitia GATA, parent d'élève titulaire,
Maryannick BALEM, parent d'élève titulaire,
Ingrid DEDIEU BENOIT, parent d'élève titulaire,
Jessica LEGROS-ADRIAN, parent d'élève titulaire,
Sabrina SERY, parent d'élève titulaire,
Elodie DUBOIS, parent d'élève titulaire.

DÉBUT DE SEANCE : à 18h.

I. Présentation des membres du conseil d'école et des invités :

Tour de table.

Absents : David MARCHEGUAY (parent d'élève), Sébastien MAROT (parent d'élèves), Fabrice DEDIEU-BENOIT (parent d'élèves) Karine BERG, enseignante PS/MS (gréviste), Jérôme FIGEAC, enseignant CP (gréviste), Nathalie GUITOU-MOURGUES, enseignante CP/CE1 (gréviste), Camille BEDIN, enseignante CP/CE1 occitan (gréviste), Samantha FITTE, enseignante CE2 (gréviste), Jefferson PEREZ, TRS sur les classes de CE2 et CM1/CM2 A (gréviste), Delphine SINSON, enseignante CE2/CM1 (gréviste).

II. Présentation de la nouvelle directrice de l'APS/ALSH suite à sa prise de fonction début janvier 2023 : explication du portail familles ; les parents souhaiteraient pouvoir obtenir le planning des activités au moment de l'inscription au centre :

Chloé BOS a pris ses fonctions le mardi 3 janvier 2023 et a pris la suite de Robin De Wreede. Elle exerce à la CDC Médoc Estuaire depuis 17 ans maintenant. Elle a occupé les postes d'adjoint de direction à Ludon Médoc, et d'animatrice à l'accueil de loisirs d'Arsac. Elle était jusqu'alors responsable du service jeunesse des 11-17 ans.

Elle souhaite donner aux familles une information sur le nouveau Portail familles de la CDC.

Les parents accèdent à ce service en ligne avec un identifiant et un mot de passe qui sont les mêmes que pour inscrire les enfants à la cantine.

Pour l'ALSH, un certain nombre de places sont ouvertes à la réservation jusqu'à 10 jours avant le début des vacances et 7 jours pour les mercredis. Une fois toutes les places disponibles réservées, une liste d'attente est créée. Si des annulations interviennent, cela permet aux enfants inscrits sur la liste d'attente d'obtenir peut-être une place pour la date demandée. Les annulations en ALSH doivent avoir lieu 10 jours avant (sauf pour maladie) et 7 jours avant en dehors des vacances scolaires. Passé ce délai, la journée sera facturée à la famille.

En cas de besoin, Madame BOS pourra fournir un mode d'emploi du portail familles.

Le portail familles est en fonctionnement à partir des vacances de février 2023, mais il sera complètement effectif à partir des mois de mars/avril 2023. Les familles doivent compléter leur dossier numérique.

Les enfants non-inscrits seront admis s'il y a de la place mais avec une majoration de 25% du tarif appliqué à la famille. De plus, il est rappelé que le PAI doit être fourni à l'ALSH par la famille qui en demande une copie à l'école.

Madame Bos indique aussi que le planning détaillé est en ligne sur le site de la CDC 4 semaines environ avant.

III. Présentation des projets de classes des enseignants de l'école et des projets de cycle ou de cohortes :

➤ Projets de classes des enseignants :

A tour de rôle les enseignants présentent les projets de leurs classes respectives :

- ✓ **TPS/PS/MS** : projet autour des fruits et réalisation d'un jus de raisin, travail sur les émotions ; les élèves des classes maternelles ont pu profiter d'un spectacle organisé à la salle des fêtes pour la période de Noël ; travail autour d'un album de la méthode Narramus et fabrication d'un album à toucher, étude de la recette de la pâte à modeler ; projet de travail autour de l'écologie et le recyclage.
Il est précisé par les élus qu'un nouveau personnel formé est arrivé à la CDC Médoc estuaire en ce qui concerne le tri des déchets et le recyclage et qu'il est possible de bénéficier de sa venue.
- ✓ **PS/MS/GS occitan** : travail en langage autour d'un album de la méthode Narramus, projet en sciences. En occitan, les élèves prépareront activement le Carnaval de l'école et le bal organisé par l'association Los petits dau verdot le 29 avril 2023.
- ✓ **GS A** : l'enseignante est en remplacement de Madame CAZETTE depuis le mois de novembre mais avec des prolongements successifs. Elle ne peut donc pas projeter sa classe dans des projets à long terme. Les élèves ont travaillé cette période sur la fabrication de la galette qui s'est soldée par une dégustation.
- ✓ **GS B** : projet autour du vivant avec un élevage de papillons, traduction d'un conte traditionnel en anglais avec mise en place d'une correspondance, projet autour du Moyen Age ; atelier cuisine une fois par mois.
- ✓ **CE1** : participation à la semaine de la presse avec 7 autres classes d'élémentaire ; travail sur le cycle de vie des animaux avec prêt de matériel du PNR de Saint Laurent.
- ✓ **CE2/CM1/CM2 occitan** : projet de sortie vélo avec les CM2 de l'école en juin (Montalivet) ; participation à l'action « Rugby au cycle 3 » avec tous les CM1 et CM2 de l'école ;
- ✓ **Classes de CM1/CM2 A et B** : participation aux actions du REP Défi inférences au cycle 3 et Défi maths au cycle 3 « Enig'math'ique » ; sortie avec les classes citadines le 20/03/2023 ; projet 48h BD avec venue d'un intervenant ; rencontre avec un sportif de haut niveau ; sensibilisation aux gestes de premiers secours.

➤ Projets de cycle ou de cohortes :

Les élèves des 5 classes de maternelle sont allés voir un spectacle de Noël qui avait été organisé dans la salle polyvalente. De plus, les élèves participent aussi conjointement à l'action REP intitulée « Verbalisation dans les parcours de motricité »

En élémentaire, différents projets réunissent les élèves : participation à la Grande lessive au mois d'octobre autour du thème « La couleur de mes rêves » ; construction d'un jeu de l'oie autour de la journée du Non au harcèlement avec les 5 classes du CE2 au CM2 ; projection au cinéma l'Eden de Pauillac « Ma vie de courgette » pour les élèves du CE2 au CM2 ; chant choral avec l'ensemble des classes élémentaires (La tendresse de Bourvil) ; participation à la semaine de la presse au mois de mars pour la quasi-totalité des classes ; journée sécurité routière en mai 2023 pour l'ensemble des CM2 de l'école et liée à la sortie vélo avec nuitées des CM2 de l'école prévue du 12 au 15 juin 2023 à Montalivet.

De plus, les élèves de CP, CE1 et CE2 sont inscrits à l'action REP, Jeux de balles Handball au cycle 2 et les élèves de CM1 et CM2 à l'action Rugby au cycle 3.

IV. Projet d'école : lutte contre l'absentéisme des élèves :

Comme vous le savez, un des objectifs inscrit au projet d'école est de lutter contre l'absentéisme. Après un rappel sur l'obligation scolaire en début d'année, les parents ont pris l'habitude de faire un effort pour signaler les absences de leurs enfants.

A l'aide d'une messagerie instantanée, les enseignants indiquent chaque jour à la directrice de l'école les élèves absents et celle-ci indique si l'absence a été signalée ou pas. En fonction, contact est pris avec les familles des absents afin d'en connaître la raison.

Quelques familles ont encore à ce jour des taux d'absentéisme important (de l'ordre de 50 à 60%) et un rendez-vous va être pris au retour des vacances avant le signalement aux services de l'Education nationale.

V. Santé des élèves : modification de la prise en charge des visites par la PMI ; présentation du bilan pour l'année 2021 en Gironde ; explication de la différence avec le médecin scolaire et nouveau bureau pour les rendez-vous médicaux du Docteur Caroline GENET,

➤ **Modification de la prise en charge des visites de la PMI :**

Le service départemental de PMI (protection maternelle infantile) de la Gironde est responsable de l'organisation des bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants âgés de 3-4 ans.

A partir de janvier 2023, les bilans seront organisés en deux temps :

- Un dépistage visuel en petite section, qui sera dorénavant réalisé par un orthoptiste de l'association CADET,
- La suite du bilan en moyenne section, qui sera réalisé par les puéricultrices de PMI, comme actuellement.

➤ **Présentation du bilan pour l'année 2021 en Gironde :**

Lecture est faite aux membres du conseil d'école des résultats du bilan établi pour l'année 2021 par le service départemental de la PMI auprès des élèves de 3-4 ans.

Les dépistages sont de nature différente : visuel, auditif, troubles du langage, trouble du développement psychomoteur, dépistage staturo-pondéral et dentaire.

- Dépistage visuel : une anomalie a été dépistée chez 17,8% des enfants et 8,7% des enfants avaient déjà un problème visuel connu,
- Dépistage auditif : un trouble auditif a été dépisté chez 5,8% des enfants. Le trouble était déjà connu pour 2,2% des enfants.
- Dépistage des troubles du langage : un trouble est dépisté chez 8,8% des enfants et des difficultés de langage étaient déjà connus chez 4,3% des enfants.
- Dépistage des troubles du développement psychomoteur : un trouble de ce type est détecté chez 1,5% des enfants. Le trouble était déjà connu chez 1,3% des enfants.
- Dépistage staturo-pondéral : un surpoids est relevé chez 8,9% des enfants et 4,4% des enfants sont sous le seuil de maigreur.
- Dépistage dentaire : un problème dentaire est dépisté chez 17,2% des enfants.

En conclusion, le service départemental de PMI indique que les filles sont plus fréquemment en surpoids et que les garçons présentent plus souvent un trouble du langage ou du développement psychomoteur.

De plus, les enfants des écoles en REP (ou quartier prioritaire) sont plus fréquemment en surpoids et ils présentent plus souvent un trouble du langage dépisté ; ils sont aussi plus nombreux à avoir un problème dentaire.

➤ **Explication de la différence avec le médecin scolaire et nouveau bureau pour les rendez-vous médicaux du Docteur Caroline GENET :**

A partir de la GS, c'est le médecin scolaire, Caroline GENET pour notre Secteur, qui prend le relai et assure les dépistages de la GS, la mise en place des PAI et l'élaboration des PAP (plan d'accompagnement personnalisé) pour les élèves dont les troubles des apprentissages sont avérés.

C'est aussi le Médecin scolaire qui met en place les PAI pour les élèves de 3 et 4 ans et qui est présente lors de ESS (équipes de suivi de scolarisation) des élèves en situation de handicap.

Le Docteur Caroline GENET avait il y a quelques années le secteur unique de Saint Médard en Jalles. Mais depuis quelques années son secteur s'est étendu à une partie du Médoc. Depuis quelques mois elle a été dotée par la mairie de Pauillac d'un cabinet médical lui permettant d'organiser les visites médicales au plus près des élèves de nos écoles.

VI. Pause méridienne : présentation du nouveau personnel de restauration scolaire ; mise en place de « billets incident et/ou incivilité mis en place récemment : quel bilan peut-on en faire ? ; les élèves de TPS et PS qui ne mangent pas à la cantine peuvent-ils revenir plus tôt à l'école pour pouvoir aller plus tôt à la sieste ?

➤ **Nouveau personnel de restauration scolaire :**

Les ATSEM sont toujours en charge de l'accompagnement des repas des élèves des classes maternelle. A ces agents, s'ajoute Valérie GONZALEZ, Thomas AUBRY, Aurore SABOURIN (en arrêt maladie et remplacée par Angel AZNAR) et Margaux LINIER (qui est aussi en service civique de l'école).

Le service au restaurant scolaire est assuré par Myriam qui a la charge de servir au self et Laurette qui aide au service des classes maternelles.

La gestion plus globale est assurée par Annie LOPEZ (ATSEM).

Les élus indiquent que les parents sont bien entendus invités à assister à un temps de pause méridienne et à prendre un repas s'ils le souhaitent.

- Mise en place de « billets incident et/ou incivilité » mis en place récemment : quel bilan ?
Ce type de billet a été mis en place très récemment en janvier 2023 car les appels aux familles étaient trop chronophages et que les agents étaient à la recherche d'un système permettant d'informer les familles de situations qui posent problème. Cela permet de laisser aux parents une trace écrite dans le cahier de liaison. Il est difficile à ce jour de se prononcer sur les effets de cette mise en place ;

En 3 semaines de fonctionnement, 6 billets incident ont déjà été rédigés mais tous les parents concernés n'avaient pas encore pris connaissance de ces informations en signant.

- Les élèves de TPS et PS qui ne mangent pas à la cantine peuvent-ils revenir plus tôt à l'école pour aller plus tôt à la sieste ?
Madame JEANTET indique aux membres du conseil d'école et notamment aux parents d'élèves, dans quelles mesures cela n'est pas envisageable : monopolisation d'un agent supplémentaire pour organiser les arrivées des élèves et interruption du rituel de couchage des élèves inscrits à la cantine. Il s'agit, pour les parents, de choisir s'ils préfèrent que leurs enfants mangent à la maison ou si leur besoin de sommeil est important et qu'il est préférable pour l'enfant d'avoir un temps de repos plus important et qu'il mange à l'école afin d'être couché à 13h00.

Dans tous les cas, le réveil des élèves est échelonné donc chaque élève a la possibilité de dormir à hauteur de ce dont il a besoin.

VII. Constat par les parents d'élèves élus au conseil d'école du non remplacement récurrent des professeurs des écoles absents :

Les parents d'élèves élus en conseil d'école souhaitent que figure sur le procès-verbal du conseil d'école que les absences des enseignants ont été très peu pourvu en enseignants remplaçants depuis le début de l'année scolaire 2022-2023.

VIII. Préparation de la rentrée 2023 : projection des effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 et hypothèses de structure de l'école ; inscriptions en petite section et toute petite section de maternelle (période),

- Projection des effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 et hypothèses de structure de l'école :
TPS : 2
PS : 24
MS : 19
GS : 20
CP : 25
CE1 : 22
CE2 : 27
CM1 : 43
CM2 : 29 soit 211 élèves prévus à la rentrée 2023 soit 15 élèves de moins qu'à la rentrée 2022.

A ce jour, aucune modification de structure n'est prévue pour la rentrée 2023 soit 5 classes maternelles et 9 classes élémentaires.

Le mercredi 1/02, Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale a convoqué les directeurs des écoles en réunion et le sujet de la préparation de la rentrée 2023 (carte scolaire) devrait être abordé.

- Inscriptions en petite et toute petite section de maternelle (période) :
Les inscriptions auront lieu du 2 au 31 mars 2023. Cette information sera transmise aux parents de l'école par mail mais sera aussi diffusée par la commune ainsi que par les parents d'élèves.

IX. Avancée du projet de restructuration du groupe scolaire :

La convention d'aménagement de l'école sera signée le lundi 27 février 2023 à 15h00 à la mairie de Cussac-Fort-Médoc.

La première phase des travaux concernera le restaurant scolaire. 40 places seront alors disponibles pour les élèves des classes maternelles et 80 pour les élèves des classes élémentaires. La diminution de l'amplitude horaire de la pause méridienne sera alors envisageable.

La cuisine est à restructurer et les nouvelles normes à mettre en place.

Les appels d'offre n'ont pas permis à ce jour de trouver la société qui fera les travaux car il y a une forte augmentation des prix et des matériaux.

Cependant, cette première phase de travaux est prévue au budget 2023.

En parallèle, dans le courant du 1^{er} trimestre 2023, le nouveau dojo devrait voir le jour (bâtiment modulaire à assembler sur place). Une mixité des usages est prévue entre l'école, l'APS/ALSH, l'association de karaté et la gymnastique douce. La salle sera équipée en tatamis, sanitaires et douches. La structure permet aussi de stocker du matériel.

Durant un mois et demi, le parking devant l'école (zone non accessible aux voitures le long de la clôture de l'école) sera occupé par le stockage et les locaux des ouvriers.

La structure a une garantie de durabilité de 50 ans.

Les travaux commenceront après les vacances de février et les locaux devraient être fonctionnels à la rentrée 2023.

X. Sécurité à l'extérieur de l'école : le nouveau stationnement de la rue du stade ; est-il possible de créer un cheminement piéton pour redescendre vers le cimetière ?

➤ Nouveau stationnement de la rue du stade :

Monsieur Blanchard indique que le stationnement que les parents d'élèves avaient souhaité le long de la rue du stade est en place depuis quelques semaines. Quelques difficultés ont été rencontrées à l'ouverture du stationnement mais cela semble à ce jour rentré dans l'ordre.

➤ Est-il possible de créer un cheminement piéton pour redescendre vers le cimetière ? :

Un projet devrait en effet voir le jour en ce sens et les parents d'élèves seront consultés.

XI. Budgets municipaux 2023 et financements par la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 :

La préparation du budget pour l'école est en cours. Monsieur BLANCHARD a souhaité que le budget 2023 soit préparé un peu différemment des autres années. Au lieu des différents lignes habituelles composant le budget (papeterie, sorties scolaires, sorties culturelles...), une enveloppe globale sera allouée et permettra plus de souplesse à l'équipe enseignante. La directrice explique qu'une augmentation du budget sera en effet nécessaire car l'enveloppe papeterie pour les classes est insuffisante à ce jour.

En ce qui concerne la coopérative scolaire de l'école, Amandine DUBRASQUET présente le budget prévisionnel voté pour l'année 2022-2023 :

En ce qui concerne les dépenses :

- Cross 2022 : 100,00 €
- Goûter Carnaval : 2023 50,00 €
- Coopératives de classe : 4 200,00 € soit 300 € par classe
- Cadeaux de Noël 2023 : 420,00 € soit 30 € par classe
- Rallonge Baladeuse électrique : 50,00 €
- Matériel Divers / EPS Maternelle : 900,00 €
- Remplacement Mat. abîmé / disparu Matériel EPS / Classes Élémentaires : 800,00 €
- Sortie CM2 : 1 000,00 €
- Gobelets écocup : 800,00 €
- Matériel couture : 50,00 €
- Poste audio (classes maternelle) : 150,00 €
- SOUS-TOTAL : 8 520,00 €

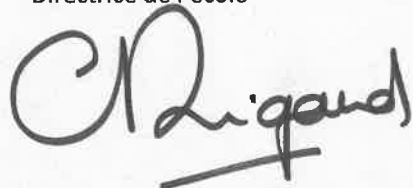
Concernant les recettes :

- Adhésions Coop. 2022/2023 : 1 897,00 €

- Photos scolaires : 1 450,00 €
- Marché de Noel 2023 : 800,00 €
- Vente Madeleines BIJOU 450,00 €
- Loto 2023 : 1000 €
- Kermesse 2023 : 3000€

Fin de la séance :

Caroline RIGAUD
Directrice de l'école

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CRigaud', with a horizontal line underneath the name.

Laetitia GATA :
Parent élu

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laetitia Gata', with a horizontal line underneath the name.